

Vrai Changement pour Montréal

ÉTATS FINANCIERS 31 décembre 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 & 2
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net non affecté	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 10
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Liste des électeurs dont le total des contributions est de 100 \$ et plus	11
Emprunts et cautionnements	12
Somme recueillie à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique	13
Établissements financiers où sont déposées les sommes recueillies	14
Conciliation des reçus	15

MONTRÉAL

7333, Place des Rosemaies, bureau 107, Montréal (Anjou) (Québec) H1M 2X6
TÉL. : 514-493-FISC (3472) · TÉLÉC. : 514-493-6442
SANS FRAIS : 1-888-493-FISC (3472)

RIVE-SUD

235, Ave Jean-Baptiste Varin, La Prairie (Québec) J5R 6E5

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Vrai changement pour Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du parti Vrai changement pour Montréal, exigé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution, de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du représentant officiel pour les états financiers

Le représentant officiel est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le représentant officiel, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, le parti Vrai changement pour Montréal tire ses produits d'activités de contributions, de prix d'entrée à des activités ou de manifestations à caractère politique et d'adhésions, dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du Parti, et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de ces activités de collectes de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, de l'actif à court terme au 31 décembre 2016 et de l'actif net au 1er janvier 2016 et au 31 décembre 2016, ainsi qu'aux renseignements supplémentaires.

(Suite à la page suivante)

MONTRÉAL

7333, Place des Roseaies, bureau 107, Montréal (Anjou) (Québec) H1M 2X6
TÉL. : 514-493-FISC (3472) · TÉLÉC. : 514-493-6442
SANS FRAIS : 1-888-493-FISC (3472)

RIVE-SUD

235, Ave. Jean-Baptiste Varin, La Prairie (Québec) J5R 6E5

(suite de la page précédente)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, ce rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Vrai Changement pour Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion sur ces états une opinion avec réserve en date du 30 mars 2016 pour les raisons décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve »



Philippe Célestin CPA auditeur, CA
Célestin Comptables Professionnels Agréés Ltée
Montréal, le 31 mars 2017

Vrai Changement pour Montréal
ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 31 décembre	2016	2015
PRODUITS		
Contribution (note 3)	2 400 \$	4 600 \$
Autres revenus	3 275	836
Remboursement par la Ville de Montréal		
Recherche et secrétariat	88 530	107 251
Allocation de dépenses aux partis politiques	51 412	67 179
Frais d'audit	3 000	3 000
	<u>148 618 \$</u>	<u>182 866 \$</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	128 990 \$	156 066 \$
Sondages et soutien technique	13 982	-
Publicité & promotion	3 375	1 102
Frais de bureau et de secrétariat	3 080	-
Frais de déplacement	1 861	424
Télécommunications	1 806	-
Intérêts et frais bancaire	291	432
Intérêts sur emprunt bancaire et prêt	580	2 230
Divers	296	-
Remboursement de contributions	-	8 214
Remboursement de dépenses électorales refusées	-	3 965
	<u>154 261 \$</u>	<u>172 433 \$</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(5 642) \$</u></u>	<u><u>10 433 \$</u></u>

Vrai Changement pour Montréal
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS NON AFFECTÉS

Pour les exercices clos le 31 décembre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	12 976 \$	2 543 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(5 642)</u>	<u>10 433</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 334 \$</u>	<u>12 976 \$</u>

Vrai Changement pour Montréal
BILAN

Au 31 décembre	2016	2015
ACTIFS — COURT TERME		
Encaisse	1 469 \$	1 197 \$
Créance à recevoir (note 4)	32 425	17 543
Taxes de vente à recevoir	7 643	31 973
	<u>41 537 \$</u>	<u>50 713 \$</u>
PASSIFS — COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	18 204 \$	17 737 \$
Prêts privés d'électeurs remboursables lors de l'encaissement du remboursement des dépenses par la Ville de Montréal, portant intérêt de 4 % par année.	16 000	20 000
	<u>34 204 \$</u>	<u>37 737 \$</u>
ACTIFS NETS		
Actif net non affecté	7 334	12 976
	<u>41 537 \$</u>	<u>50 713 \$</u>

LU ET APPROUVÉ,

Frantz Charp CPA-CGA
Représentant officiel

Vrai Changement pour Montréal
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 31 décembre	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 642) \$	10 433 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>9 915</u>	<u>(1 901)</u>
	<u>4 272</u>	<u>8 532</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement (remboursement) de prêts d'électeurs	<u>(4 000)</u>	<u>(9 600)</u>
Augmentation ou diminution de la trésorerie	272	(1 068)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 197</u>	<u>2 265</u>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>1 469 \$</u></u>	<u><u>1 197 \$</u></u>
La trésorerie et équivalent de trésorerie est composé de :		
Encaisse	<u><u>1 469 \$</u></u>	<u><u>1 197 \$</u></u>

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Vrai changement pour Montréal est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités le 4 septembre 2013.

2. PRINCIPES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du parti ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes suivantes:

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, le représentant officiel doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le représentant officiel possède des événements en cours et sur les mesures que le parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le parti évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, et des créances à recevoir.

Les passifs financiers se composent des créditeurs et des prêts privés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

Le parti comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2016

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont le solde fluctue souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Constatation des produits

Le parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de produits du parti sont les contributions et les produits provenant des activités politiques, les produits d'adhésions et les remboursements par la municipalité.

Les contributions et les produits d'adhésions sont constatés au moment de leur encaissement. Les produits provenant des activités politiques sont constatés au moment de l'encaissement de la vente des billets d'activités. Les remboursements par la municipalité sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence de la charge donnant lieu au remboursement selon les modalités de la loi sur les cités et villes, et que celle-ci est acceptée.

Apports reçus en services

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider le parti à tenir ses activités. Ces heures varient de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. CONTRIBUTIONS

	Argent		Biens et services	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
De 100 \$ et plus	11	2 400 \$	-	-
De moins de 100 \$	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total	11	2 400 \$	- \$	- \$
			2016	2015
De 100 \$ et plus — Argent, biens et services			2 400 \$	4 600 \$
De moins de 100 \$ — Argent, biens et services			-	-
			2 400 \$	4 600 \$

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2016

4. CRÉANCE À RECEVOIR	2016	2015
Remboursement par la Ville de Montréal		
Allocation de recherche	21 409 \$	5 045 \$
Allocation de dépense	8 016	9 498
Frais d'audit	3 000	3 000
	32 425 \$	17 543 \$
5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	17 624 \$	1 970 \$
Contribution à rembourser	-	12 455
Intérêts courus à payer	580	3 312
	18 204 \$	17 737 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financier

Le parti par le biais de ses instruments financiers est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le parti est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. Le parti a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent davantage au risque de crédit sont les remboursements par la municipalité, étant donné que le manquement de cette partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le parti.

Risque de taux d'intérêt

Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les prêts privés d'électeurs portent intérêt à taux fixe et expose donc le parti au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du parti est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2016

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des revenus du parti provient des allocations aux parties politiques autorisées et remboursements des dépenses de recherches et de secrétariat de la Ville de Montréal. Le bon fonctionnement du parti dépend de ces allocations.

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2016

Liste des électeurs dont le total des contributions est de 100 \$ et plus

Section 1

Exercice se terminant le 31 décembre 2016

Nom	Prénom	Adresse de l'électeur	Code postal	Reçu		
				Date	# reçu	Montant (\$)
Trottier	Roger		H9H 1L6	28-12-2016	649982	300,00
Blain	Jeannine		H9H 1L6	28-12-2016	649981	300,00
Zielinski	Paulette		H8Z 1T9	24-03-2016	649951	200,00
McIntyre	Justine		H8Y 2V7	13-06-2016		300,00
Drouin	Olivier			04-07-2016		100,00
Hugo	Delaney			04-07-2016		250,00
Roboam	Léa		H4E 3P5	16-08-2016		150,00
Drouin	Olivier		H3E 1K7	15-12-2016		200,00
McCarty	Eric Vincent		H8Z 2J7	19-12-2016		200,00
Ibrahimia	Sylla		H1S 1Y3	30-12-2016		100,00
Shanahan	Steve		H4A 2V1	21-12-2016		300,00
Total						2 400,00 \$

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2016

Emprunts et cautionnements

Section 2

Exercice se terminant le 31 décembre 2016

Emprunts

Nom	Prénom	Adresse de l'électeur	Code postal	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté durant l'exercice	Montant remboursé durant l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés durant l'exercice
Shanahan	Steve		H4A 2V1	3-02-2016	4%	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
Côté	Stéphane		H9C 2L9	1-02-2016	4%	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
Trottier	Roger		H9H 1L6	3-02-2016	4%	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
Marinacci	Normand		H9E 1B2	3-02-2016	4%	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
McIntyre	Justine		H8Y 2V7	3-02-2016	4%	-	6 000 \$	-	6 000 \$	-
Laroque	Christian		H9C 2J5	1-02-2016	4%	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
Joly	Mélanie			09-09-2013	8%	6 000 \$	-	6 000 \$	-	1 808,66
Randhawa	Kashmir			23-10-2013	-	1 000 \$	-	1 000 \$	-	-
Pagé	Lorraine				-	500 \$	-	500 \$	-	-
Shanahan	Steve				-	3 000 \$	-	3 000 \$	-	-
Bélanger	Jean-Pierre			02-12-2015	4%	5 000 \$	-	5 000 \$	-	93,53
Bélanger	Jean-Pierre			09-09-2015	4%	2 000 \$	-	2 000 \$	-	-
Bélanger	Jean-Pierre			23-04-2015	4%	500 \$	-	500 \$	-	-
CFL CPA Inc.		1033 av. Laurier O., Outremont, QC	H2V 2L1	02-06-2015	4%	2 000 \$	-	2 000 \$	-	56,55
Total						20 000 \$	16 000 \$	20 000 \$	16 000 \$	1 959 \$

Cautionnements		
Exercice se terminant le 31 décembre 2016		
Nom	Prénom	Montant cautionné
Adresse de l'électeur		Code postal
Aucun cautionnement		

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2016

Somme recueillie à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique

Section 3

Date	Lieu	Nature	Prix d'entrée	Sommes recueillies		Revenus accessoires
				Avec reçu de contribution	Sans reçu de contribution	
Aucune somme recueillie à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique						
Total						

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2016

Établissements financiers où sont déposées les sommes recueillies

Section 4

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	# Compte
Banque Nationale du Canada	660, rue de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal, QC, H3B 4L2	24-866-20

Exercice se terminant le 31 décembre 2016

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2016

Conciliation des reçus

Section 5

Exercice se terminant le 31 décembre 2016

	Quantité de reçus					
	A	B	C	D	E	F
# de série des reçus (ventilés par livret) de : A :	Non utilisés et détenus en début de période (colonne F du rapport précédent)	Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par le représentant officiel	Abîmés ou annulés (détail ci-dessous)	Perdus	Non utilisés et détenus à la fin de période
573861 à 573870		10		10		
573871 à 573880		10		10		
573881 à 573890		10		10		
573891 à 573900		10		10		
573901 à 573910		10		10		
573911 à 573920		10		10		
573921 à 573930		10		10		
573931 à 573940		10		10		
576251 à 576260		10		10		
576261 à 576270		10		10		
576271 à 576280		10		10		
576281 à 576290		10		10		
576291 à 576300		10		10		
576301 à 576310		10		10		
580261 à 580270		10		10		
649941 à 649950	10			10		
649951 à 649960	10		1		4	5
649981 à 649990		10	2	8		
650131 à 650140	9			9		

No de série des reçus abîmés ou annulés (remis sous pli) :

MF-573861 à MF-573870 (Retournés au DGEQ)
 MF-573871 à MF-573880 (Retournés au DGEQ)
 MF-573881 à MF-573890 (Retournés au DGEQ)
 MF-573891 à MF-573900 (Retournés au DGEQ)
 MF-573901 à MF-573910 (Retournés au DGEQ)
 MF-573911 à MF-573920 (Retournés au DGEQ)
 MF-573921 à MF-573930 (Retournés au DGEQ)
 MF-573931 à MF-573940 (Retournés au DGEQ)
 MF-576251 à MF-576260 (Retournés au DGEQ)
 MF-576261 à MF-576270 (Retournés au DGEQ)
 MF-576271 à MF-576280 (Retournés au DGEQ)
 MF-576281 à MF-576290 (Retournés au DGEQ)
 MF-576291 à MF-576300 (Retournés au DGEQ)
 MF-576301 à MF-576310 (Retournés au DGEQ)
 MF-580261 à MF-580270 (Retournés au DGEQ)
 MF-649941 à MF-649950 (Retournés au DGEQ)
 MF-649981 à MF-649990 (Retournés au DGEQ)
 MF-650131 à MF-650140 (Retournés au DGEQ)

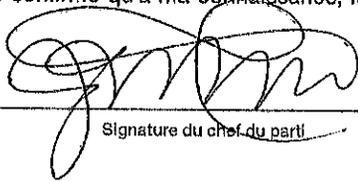
Signature et déclaration du chef de parti

Je, JUSTINE MCINTYRE,
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé VRAI CHANGEMENT POUR MONTRÉAL
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.


Signature du chef de parti

le 31 mars 2017
Date

Signature et déclaration du représentant officiel

Je, Frantz CHARLES
Prénom Nom

représentant officiel du parti politique autorisé Vrai Changement pour Montréal
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (L.E).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section II du chapitre II de la L.E.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du Directeur général des élections du Québec ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants, aux dépenses électorales et à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88(1) au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Frantz Charles CPA-CGA
Signature du représentant officiel

le 31 Mars 2017
Date

Liste des solliciteurs

En vertu des articles 432 et 433 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,

Frantz Charles

Nom du représentant officiel

représentant officiel de Vrai Changement pour Montréal

Nom du parti ou du candidat indépendant autorisé

dans la municipalité de Montréal

Nom de la municipalité

a désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	Du	Au	
Nom et prénom <u>Abouacou Natasha</u>	<u>24 Mars</u>	<u>30 Mai</u>	
Adresse			
Nom et prénom <u>FOISY Ariane</u>	<u>24/5/16</u>	<u>19/3/17</u>	
Adresse			
Nom et prénom <u>Portugal-Poirier Léa</u>	<u>1/3/2016</u>	<u>28/2/2017</u>	
Adresse			
Nom et prénom <u>McIntyre Justine</u>	<u>20/3/16</u>	<u>20/3/17</u>	
Adresse			
Nom et prénom <u>Joly Emilie</u>	<u>1/5/2016</u>	<u>30/4/2017</u>	
Adresse			

Frantz Charles

Signature du représentant officiel

3 Avril 2017

Date

N.B. : Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au trésorier. S'il n'y a aucun sollicitateur nommé, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et également être déposée au trésorier.

Liste des solliciteurs

En vertu des articles 432 et 433 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,

Frantzy Charles,
 Nom du représentant officiel

représentant officiel de Vrai Changement pour Montréal
 Nom du parti ou du candidat indépendant autorisé

dans la municipalité de Montréal,
 Nom de la municipalité

a désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	Du	Au	
Nom et prénom <u>Shanahan Steve</u>	<u>20/3/16</u>	<u>19/5/17</u>	
Adresse 			
Nom et prénom			
Adresse 			
Nom et prénom			
Adresse 			
Nom et prénom			
Adresse 			
Nom et prénom			
Adresse 			

Frantzy Charles
 Signature du représentant officiel

3 Avril 2017
 Date

N.B. : Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au trésorier. S'il n'y a aucun solliciteur nommé, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et également être déposée au trésorier.

ANNEXE I

CERTIFICAT DE LA PERSONNE AUTORISÉE À SOLLICITER DES CONTRIBUTIONS

En vertu de l'article 432 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, je PIERRE Cloutier, représentant officiel de VRAI Changement
POUR Montréal (Nom) désigne NATASHA ABOUACCAR (Nom du sollicitateur)
 domicilié au _____ (Adresse)
 pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou le candidat mentionné ci-dessus dans la
 municipalité de MONTRÉAL (Nom de la municipalité)
 au cours de la période du 24/03/2016 au 30/05/2016
 (Année/Mois/Jour) (Année/Mois/Jour)
 Signé à Montréal (Municipalité), ce 24/03/2016 (Date)
 _____ (Signature de la personne désignée (solliciteur))
 _____ (Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat : _____ Reçus de contribution remis : 649951 à 649960
 (Numéro) (Numéro)

DÉCLARATION DU SOLLICITEUR

Je, ABOUACCAR NATASHA (Nom et prénom), désigné à titre de personne autorisée à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle n'a fait ni ne fera l'objet d'un quelconque remboursement (ex : association, syndicat, personne morale et autre personne).

_____ (Signature du solliciteur) _____ (Date)
24-03-2016

N.B. Si le délégué du représentant officiel émet le présent certificat, faire les adaptations nécessaires conformément à l'article 435 de la LERM.

Certificat du solliciteur

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je,

LUC BELHONNE
(Nom)

représentant officiel de

VRAI CHANGEMENT POUR MONTREAL
(Nom du parti ou de l'instance de parti)

désigne

FOISY ARIANE
(Nom du solliciteur)

domicilié au

(Adresse)

pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou l'instance de parti mentionné ci-dessus

pour la période du 24/05/2016 au 19/03/2017
(Année/mois/jour) (Année/mois/jour)

Signé à

DOWNSVIEW
(Municipalité)

ce 24/5/2016
(Date)

(Signature de la personne désignée (solliciteur))


(Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat :

Déclaration du solliciteur

Je, Ariane Foisy, désigné à titre de personne autorisée
(Nom et prénom)

à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Ariane Foisy
(Signature du solliciteur)

24-05-2016
(Date)

N.B. : Si le délégué du représentant officiel émet le présent certificat, faire les adaptations nécessaires conformément à l'article 94 de la Loi électorale.



Certificat du solliciteur

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je,

PIERRE CLOUTIER
(Nom)

représentant officiel de

Vrai changement pour Montréal
(Nom du parti ou de l'instance de parti)

désigne

Léa Portugais-Poirier
(Nom du solliciteur)

domicillé au

[Redacted address]

(Adresse)

pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou l'instance de parti mentionné ci-dessus

pour la période du 1 mars 2016 au 28 février 2017
(Année/mois/jour) (Année/mois/jour)

Signé à Montréal, ce 26/04/2016
(Municipalité) (Date)

Léa Portugais
(Signature de la personne désignée (solliciteur))

Pierre Cloutier
(Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat : _____

Déclaration du solliciteur

Je, Léa Portugais-Poirier, désigné à titre de personne autorisée
(Nom et prénom)

à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Léa Portugais
(Signature du solliciteur)

26/04/2016
(Date)



Certificat du solliciteur

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je,

PIERRE Cloutier

(Nom)

représentant officiel de

Vrai Changement pour Montréal

(Nom du parti ou de l'instance de parti)

désigne

Justine McIntyre

(Nom du solliciteur)

domicilié au

[REDACTED]

(Adresse)

pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou l'instance de parti mentionné ci-dessus

pour la période du 2016/03/20 au 2017/03/20

(Année/mois/jour)

(Année/mois/jour)

Signé à

Montréal

(Municipalité)

ce

20 mars 2016

(Date)

(Signature de la personne désignée (solliciteur))

(Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat : _____

Déclaration du solliciteur

Je, _____, désigné à titre de personne autorisée
(Nom et prénom)

à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que **toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.**

(Signature du solliciteur)

(Date)

N.B. : Si le délégué du représentant officiel émet le présent certificat, faire les adaptations nécessaires conformément à l'article 94 de la Loi électorale.



Certificat du solliciteur

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je,

~~Emilie Joly~~ PIERRE Cloutier
(Nom)

représentant officiel de

Vrai changement pour Montréal
(Nom du parti ou de l'instance de parti)

désigne

Emilie Joly
(Nom du solliciteur)

domicilié au



pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou l'instance de parti mentionné ci-dessus

pour la période du 2016/05/01 au 2017/04/30
(Année/mois/jour) (Année/mois/jour)

Signé à

Montréal, ce 2016/04/12
(Municipalité) (Date)

Emilie Joly
(Signature de la personne désignée (solliciteur))

Pierre Cloutier
(Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat : _____

Déclaration du solliciteur

Je, _____, désigné à titre de personne autorisée
(Nom et prénom)

à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

(Signature du solliciteur)

(Date)



Certificat du solliciteur

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je, SS
~~STEVE STANATIAN~~ PIERRE Cloutier
(Nom)
représentant officiel de
VRAI CHANGEMENT POUR MONTRÉAL
(Nom du parti ou de l'instance de parti)
désigne
STEVE STANATIAN
(Nom du solliciteur)
domicilié au [REDACTED]
(Adresse)
pour solliciter et recueillir des contributions pour le parti ou l'instance de parti mentionné ci-dessus
pour la période du 20.03.16 au 19.05.17
(Année/mois/jour) (Année/mois/jour)
Signé à MONTRÉAL, ce 20.03.16
(Municipalité) (Date)
[Signature] [Signature]
(Signature de la personne désignée (solliciteur)) (Signature du représentant officiel)

Numéro du certificat : _____

Déclaration du solliciteur

Je, _____, désigné à titre de personne autorisée
(Nom et prénom)
à solliciter des contributions, m'engage à exhiber, sur demande, le présent certificat à tout électeur qui versera une contribution et à l'informer que toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même, à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

(Signature du solliciteur) (Date)

N.B.: Si le délégué du représentant officiel émet le présent certificat, faire les adaptations nécessaires conformément à l'article 94 de la Loi électorale.